



Divorce et infidélité

Par **lilipunk**, le **28/05/2020** à **12:57**

Bonjour à tous ; dans le cadre d'un divorce à la demande de mon époux, nous sommes passés devant le JAF fin 2018.
Depuis, j'attendais par voie d'huissier l'ordonnance de non conciliation pour faire appel de la décision dans les quinze jours (mon avocat m'ayant envoyé copie je disposais de son contenu). Gilets jaunes... Covid19... attente...
Puis, très récemment, l'huissier voulant me remettre une assignation en divorce ne m'a rien déposé du tout car il manquait justement cette ordonnance de non conciliation.
Après le RDV avec le JAF, nous avons convenu avec mon avocat ; dans un 1er temps de faire appel de la décision de l'ONC, puis plus tard d'assigner mon époux en divorce pour faute.
Vais-je être obligée de réceptionner les 2 éléments ensemble ?
Que puis-je faire, car du coup si Mr assigne en 1er, cela va t'il changer le résultat final ?
Ce type de situation est-il fréquent, normal et toléré ?
Merci de m'éclairer car jusque là je suis en "culotte courte" et je dois défendre ma peau !!

Par **VictoireGOTVictory**, le **18/08/2020** à **17:01**

Faites confiance à votre avocat. Si vous allez chercher des conseils ailleurs, vous risquez de destabiliser la stratégie qu'elle ou il a mis en place pour vous défendre. Posez-lui toutes ces questions, elle va (doit) vous répondre !
Bon courage à vous !